

Neuchâtel, le 18 décembre 2024

Rabais et gratuité pour les seniors et les personnes défavorisées dès l'an prochain à Neuchâtel

Afin de lutter contre la précarité et l'isolement social, mais aussi de faciliter une mobilité plus durable, la Ville de Neuchâtel encourage ses résident-e-s seniors à prendre les transports publics. A partir de 2025, les bénéficiaires AVS toucheront une subvention de 171 francs correspondant au tiers d'un abonnement annuel deux zones au tarif senior. Celles et ceux qui touchent les prestations complémentaires AVS/AI voyageront gratuitement avec un abonnement deux zones.

A Neuchâtel comme ailleurs en Suisse, les fins de mois sont de plus en plus difficiles pour une frange croissante de la population, en particulier les personnes âgées ou fragilisées. Loyer, charges, assurances, courses : il ne reste souvent plus grand-chose dans le porte-monnaie pour payer encore ses déplacements. C'est pourquoi, dès 2025, la Ville va octroyer deux allocations importantes pour les personnes à l'AVS/AI.

La première, réservée aux personnes touchant une rente des prestations complémentaires AVS/AI, se présente sous la forme d'un bon correspondant au prix d'un abonnement annuel Onde Verte pour les zones 10-11. Celui-ci permet de voyager gratuitement sur l'ensemble du secteur entre Cornaux et Bevaix en passant par Savagnier, Valangin et Corcelles-Cormondrèche. Il est aussi possible de prendre un abonnement plus étendu ou un abonnement général CFF et de payer la différence.

Pour obtenir ce bon, il faut se rendre en personne à la réception du Service de l'action sociale (rue Saint-Maurice 4), tous les jours ouvrés de 13h30 à 15h, et ce à partir du 6 janvier 2025. A échanger ensuite dans les 48 heures contre un abonnement au guichet transN de la place Pury ou à un guichet CFF.

Rabais communaux et cantonaux

La deuxième subvention s'adresse plus largement à l'ensemble des personnes en âge AVS : la Ville leur octroie une réduction de 171 francs pour un abonnement annuel Onde Verte d'au minimum deux zones 10-11 ou un abonnement général CFF. Pour l'obtenir, il suffit cette fois de se présenter au guichet transN du centre-ville. Et dès le 22 janvier, cette réduction sera disponible en ligne à travers le Guichet unique des collectivités

publiques neuchâtelaises. A noter que les 171 francs correspondent au tiers d'un abonnement Onde Verte deux zones à tarif senior.

Les deux subventions communales ne sont pas cumulables. En revanche, il est possible de cumuler une autre réduction, proposée par le canton de Neuchâtel. Celle-ci, valable également dès le 1^{er} janvier 2025, permet d'obtenir un abonnement annuel, mensuel ou FlexiAbo 5 zones Onde Verte au prix d'un abonnement 4 zones. Par exemple, un abonnement toutes zones pour une personne à l'AVS avec prestations complémentaires revient à 450 francs au lieu de 1'161 francs. Ces rabais sont calculés automatiquement.

Ne plus hésiter à monter dans le bus

Les nouvelles subventions communales pour les transports publics, qui remplacent les anciennes mesures pour les personnes âgées et invalides de condition modeste, ont été adoptées par le Conseil général lors de sa séance du 18 mars 2024, à la suite d'une proposition du groupe socialiste. Ce soutien aux personnes connaissant une situation difficile est pris en charge par le Service de l'action sociale et l'Office de la mobilité. Pour obtenir la subvention, il faut impérativement habiter le territoire communal, soit les communes fusionnées de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin.

« Une personne désirant se rendre aux cafés-rencontres pour les aîné-e-s, visiter un-e ami-e ou simplement faire un tour au bord du lac ou en forêt ne devrait plus hésiter à monter dans le bus à cause du prix du billet, a indiqué Jonathan Gretilat, conseiller communal en charge de l'action sociale. Ces prestations contribueront à soulager les personnes en difficulté, à rompre le cycle de l'isolement et à renforcer l'utilisation des transports publics en donnant un signal bienvenu de soutien de notre collectivité aux personnes âgées ou invalides de condition modeste. »

→ **Toutes les réductions :** www.neuchatelville.ch/reductions-abonnements

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15

